

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024 à 19 H**

Le huit avril deux mille vingt-quatre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint Méard de Gurçon sous la présidence de Monsieur Cyril BARDE, maire.

Date de la convocation : 25 mars 2024

Membres présents : Cyril Barde, Paul Delhaye, Gérard Bonnamy, Gilberte Bragagnolo, Jean-Claude Pires, Dominique Lejas, Benoît Radin, Laetitia Dubourdy, Jean-Pierre Mignon et Aurélie Minaud

Membres excusés : Jocelyne Arsigny, Brigitte Carrier et Jérémy Costella

Membres absents : Maëva Château et Yoan Rivier

Secrétaire de séance : Dominique Lejas

### **Ordre du jour :**

- Délibération sur le tableau des indemnités d'élus versées en 2023,
- Etude et vote des taux des 4 taxes locales directes,
- Etude et vote du budget primitif 2024,
- Délibération Avenant 3 du lot 2 pour les travaux de rénovation de l'église
- Délibération Avenant 2 du lot 1 pour les travaux de rénovation de l'église
- Délibération Amortissement d'une subvention au SDE24 pour la modernisation de l'éclairage public,
- Délibération modificative de crédits,
- Délibération validant le choix des entreprises pour les travaux d'accessibilité de l'école,
- Délibération fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour les travaux d'accessibilité de l'école
- Point sur les différents dossiers en cours,
- Compte rendu des différentes réunions,
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose de laisser la parole à Messieurs Galbun et Peytureau venus exposer leur projet de création de deux terrains de padel à St Méard de Gurçon. Un dossier de présentation est remis à chaque conseiller municipal présent. Le projet consiste à construire deux terrains de padel découverts et autonomes sur la commune de St Méard de Gurçon, si possible en lieu et place du terrain de tennis actuel. Pour cela, Messieurs Galbun et Peytureau souhaiterait acquérir le terrain comprenant le cours de tennis et le cabanon attenant. Monsieur le Maire les remercie pour cet exposé et les assure que le conseil municipal va étudier leur demande. Messieurs Galbun et Peytureau remercie le conseil municipal de leur écoute et quittent la réunion.

Après étude, le conseil municipal est favorable à la création de ces deux terrains de padel. Cela permettrait de créer un complexe sportif plus attrayant avec terrain de football, tir à l'arc, pumprack et padel. Il note que ce projet nécessite la vente de 1000 m<sup>2</sup> au stade municipal. Le conseil mandate le maire pour contacter les demandeurs afin qu'ils fassent une proposition de prix d'achat.

### **Délibération sur le tableau des indemnités d'élus versées en 2023**

Monsieur le Maire explique qu'avant de procéder au vote du budget 2024, il y a lieu de présenter les sommes perçues en 2023 par les élus dans le cadre de leurs fonctions :

| Nom et Prénom    | Fonction          | Période                | Indemnité de fonction d'élus (Brut) | Remb <sup>t</sup> de frais |
|------------------|-------------------|------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| BARDE Cyril      | Maire             | du 01-01 au 31-12-2023 | 9 733,68 €                          | 0,00                       |
| ARSIGNY Jocelyne | Adjointe au Maire | du 01-01 au 31-12-2023 | 5 207,52 €                          | 0,00                       |
| DALHAYE Paul     | Adjoint au maire  | du 01-01 au 31-12-2023 | 5 207,52 €                          | 0,00                       |
| CARRIER Brigitte | Adjointe au maire | du 01-01 au 31-12-2023 | 5 207,52 €                          | 0,00                       |
| BONNAMY Gérard   | Adjoint au maire  | du 01-01 au 31-12-2023 | 5 207,52 €                          | 0,00                       |
| <b>TOTAL</b>     |                   |                        | <b>30 563,76 €</b>                  | <b>0,00</b>                |

Le Conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, prend acte de ces sommes.

### **Etude et vote des taux des 4 taxes locales directes :**

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller municipal a reçu avec sa convocation l'état de notification 1259 des bases prévisionnelles et des allocations compensatrices des taxes locales directes pour l'année 2024.

Après étude de la proposition de budget primitif de l'exercice 2024 et compte tenu des besoins budgétaires, le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour la part communale des taxes locales directes à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 35,75 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 52,10 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,45 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 17,13 %.

## **Etude et vote du budget primitif 2024**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il a reçu avec sa convocation une proposition de budget 2024. Il demande si chacun a pu l'étudier. Il précise que ce budget sera voté au chapitre. Il donne lecture de ce document prévisionnel et en donne les explications. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget 2024 :

| <b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>              |                     |
|--|---------------------|
| <b>DEPENSES</b>                                      | <b>1 246 877,00</b> |
| 011 - charges à caractère général                    | 549 977,00          |
| 012 - charges de personnel et frais assimilés        | 293 700,00          |
| 014 - atténuations de produits                       | 25 300,00           |
| 65 - autres charges de gestion courante              | 83 110,00           |
| 66 - charges financières                             | 3 500,00            |
| 67 - charges exceptionnelles                         | 1 000,00            |
| total des dépenses réelles                           | 956 587,00          |
| 023 - virement à la section d'investissement         | 285 490,00          |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 800,00            |
| total des opérations d'ordre                         | 290 290,00          |
| <b>RECETTES</b>                                      | <b>1 246 877,00</b> |
| 013 - atténuations de charges                        | 100,02              |
| 70 - produits de services, du domaine et vente       | 32 450,00           |
| 73 - impôts et taxes                                 | 1 500,00            |
| 731- fiscalité locale                                | 307 800,00          |
| 74 - Dotations, subventions, participations          | 230 600,00          |
| 75 - autres produits de gestion courante             | 31 000,00           |
| 76 - Produits financiers                             | 20,00               |
| 77 - Produits spécifiques                            | 20,00               |
| total des recettes réelles                           | 603 490,02          |
| 002 - résultat d'exploitation reporté                | 643 386,98          |
| <b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>               |                     |
| <b>Libellé</b>                                       | <b>BP 2024</b>      |
| <b>DEPENSES</b>                                      | <b>937 000,00</b>   |
| 16 - emprunts et dettes assimilées                   | 58 392,70           |
| 21 - immobilisations corporelles                     | 162 000,00          |
| 23 - immobilisations en cours                        | 494 300,00          |
| total des dépenses réelles                           | 714 692,70          |
| déficit reporté de l'année précédente                | 222 307,30          |
| total des opérations d'ordre                         | 222 307,30          |
| <b>RECETTES</b>                                      | <b>937 000,00</b>   |
| 10 - dotations diverses                              | 41 100,00           |
| 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé         | 405 336,30          |
| 138 autres subventions non transférables             | 199 771,00          |
| 16 emprunts et dettes assimilés                      | 502,70              |
| total des recettes réelles                           | 646 710,00          |
| virement de la section de fonctionnement             | 285 490,00          |
| opérations d'ordre entre les deux sections           | 4 800,00            |
| total des recettes d'ordre                           | 290 290,00          |

## **Délibération Avenant 3 du lot 2 pour les travaux de rénovation de l'église :**

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 6 décembre 2021, le conseil municipal a procédé au choix des entreprises pour les travaux de rénovation de l'église. Lors des travaux de couverture, il a été constaté que certains n'étaient pas nécessaires. Le maire donne lecture de la proposition d'avenant n°3 du lot 2 « couverture » attribué à l'entreprise Les artisans de la pierre de la tranche optionnelle 1.

Le montant de cet avenant en moins-value est évalué à 2 089,32 €HT (2 507,18 €TTC). Le montant du marché pour ce lot 2 « couverture » est porté à 165 992,36 €HT (199 190,83 €TTC) soit un pourcentage d'écart introduit par l'avenant de -1,25 %. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cet avenant.

### **Délibération Avenant 2 du lot 1 pour les travaux de rénovation de l'église :**

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 6 décembre 2021, le conseil municipal a procédé au choix des entreprises pour les travaux de rénovation de l'église. Lors des travaux de maçonnerie, il a été constaté que les eaux pluviales n'étaient pas canalisées correctement. Des travaux supplémentaires sont donc nécessaires pour la gestion des eaux pluviales (coté Nord) et la réalisation de caniveau en pierre de taille (cotés nord et sud).

Le montant de cet avenant est évalué à 3 861,76 €HT (4 634,11 €TTC). Le montant du marché pour ce lot 2 « couverture » est porté à 109 820,25 €HT (131 784,30 €TTC) soit un pourcentage d'écart introduit par l'avenant de 3,63 %. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cet avenant.

### **Délibération Amortissement d'une subvention au SDE24 pour la modernisation de l'éclairage public :**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de modernisation de l'éclairage public sont programmés en deux tranches (2023 et 2024). La première tranche a fait l'objet d'un mandat au compte 2041582 pour la somme de 13 757,08 €. Monsieur le Maire propose d'amortir cette subvention d'équipement sur 5 ans. Conformément à la délibération du 4 septembre 2023 adoptant la nomenclature M57, les amortissements obligatoires seront calculés selon la méthode linéaire en années pleines. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'amortir la subvention d'équipement versée au SDE24 pour les travaux de modernisation de l'éclairage public d'un montant de 13 757,08 € sur 5 années soit 2 751,42 € les quatre premières années (de 2024 à 2027) et 2 751,40 € la cinquième année en 2028.

### **Délibération modificative de crédits :**

#### **DEPENSES :**

| Article                          | Chapitre | Op° | Objet  | Montant         |
|----------------------------------|----------|-----|--|-----------------|
| <i>Section de fonctionnement</i> |          |     |  |                 |
| 6811                             | 042      |     | Amortissement Modernisation EP tranche 1     | 2 752.00        |
| 615228                           | 011      |     | Entretien des bâtiments                      | -2 752.00       |
|                                  |          |     | <b>Total de la section de fonctionnement</b> | <b>0.00</b>     |
| <i>Section d'investissement</i>  |          |     |  |                 |
| 21534                            | 21       |     | Modernisation de l'éclairage public          | -13 760.00      |
| 2041582                          | 204      |     | Subvention modernisation EP Tranche 1        | +13 760.00      |
| 2313                             | 23       |     | Immobilisations en cours                     | 2 752.00        |
|                                  |          |     | <b>Total de la section d'investissement</b>  | <b>2 752.00</b> |

#### **RECETTES :**

| Chapitre                         | Article | Op° | Objet  | Montant         |
|----------------------------------|---------|-----|--|-----------------|
| <i>Section de fonctionnement</i> |         |     |  |                 |
|                                  |         |     |  |                 |
|                                  |         |     | <b>Total de la section de fonctionnement</b> | <b>0.00</b>     |
| <i>Section d'investissement</i>  |         |     |  |                 |
| 2041582                          | 041     |     | Amortissement modernisation EP tranche 1     | 2 752.00        |
|                                  |         |     | <b>Total de la section d'investissement</b>  | <b>2 752.00</b> |

### **Délibération validant le choix des entreprises pour les travaux d'accessibilité de l'école :**

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 2 février 2023 par lequel il a été redéfini le projet de mise aux normes de l'accès PMR de l'école et la rénovation des sanitaires extérieurs. Le nouveau projet a été estimé à 83 941,30 € par le maître d'œuvre.

Le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalables aux marchés publics de travaux dont la valeur est estimée à moins de 100 000 €HT. Le dossier de consultation a été adressé à différentes entreprises ; Monsieur le Maire donne lecture des propositions reçues. Il donne également lecture des variantes proposées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, choisit les entreprises suivantes pour les travaux de mise aux normes de l'accès PMR de l'école et la rénovation des sanitaires extérieurs, fixe le coût définitif des travaux à 77 434,76 €HT et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier :

| Lot   | Entreprise                  | Montant HT           |
|---|-----------------------------|----------------------|
| Lot 1 : Gros œuvre – charpente-couverture - zinguerie | Sarl BANTON LAURET Bâtiment | 37 746.29 €HT        |
| Lot 2 : menuiseries extérieures                       | MENUISERIE PROMIT           | 11 625,81 €HT        |
| Lot 3 : Menuiseries intérieures                       | SOGEME                      | 6 534,00 €HT         |
| Lot 4 : Plâtrerie                                     | FLORES Richard              | 5 717,60 €HT         |
| Lot 5 : Revêtement de sol-faïence                     | FOURNEAU Yohann             | 4 895,50 €HT         |
| Lot 6 : Electricité                                   | AMRAOUI Khalil              | 4 135,30 €HT         |
| Lot 7 : Plomberie                                     | BLANC Quentin               | 6 780,35 €HT         |
|   | <b>Total des travaux HT</b> | <b>77 434,76 €HT</b> |

**Délibération fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour les travaux d'accessibilité de l'école :**

Monsieur le Maire rappelle que le coût prévisionnel des travaux de mise aux normes de l'accès PMR de l'école et la restructuration des sanitaires extérieurs s'élève à 77 434,76 €HT. Le taux de rémunération du maître d'œuvre est de 9,50 %. Son forfait définitif de rémunération est donc fixé à 7 356,30 €HT. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité prend la délibération correspondante.

**Points sur les différents dossiers :**

- La journée citoyenne aura lieu le samedi 4 mai 2024. Rendez-vous à 8 heures sous la halle pour le petit déjeuner. Le repas du midi est offert aux participants. Une lettre sera déposée dans chaque boîte aux lettres.
- Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par Monsieur Gaylord Valentin pour l'achat de l'ancien dépôt des cantonniers. Cela lui permettrait de stocker son matériel et d'avoir une meilleure lisibilité sur la commune. Le conseil municipal mandate le maire pour que le demandeur lui fasse une proposition financière.
- Mur de l'enceinte de l'église : Monsieur Radin donne les coordonnées d'un ingénieur béton pour étudier une autre possibilité de réfection du mur d'enceinte.
- Commission Assainissement de la Communauté de communes MMG : Monsieur Radin a assisté à la dernière réunion où la délégation de service public a été renouvelée pour les contrôles des assainissements non collectifs.

Fin de séance à 21 h15

Le Maire,

Cyril Barde

Fait à St Méard de Gurçon, le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Dominique Lejas

## **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

2024-11 : tableau des indemnités de fonction versées aux élus en 2023

2024-12 : vote des taux 2024 des taxes locales directes

2024-13 : vote du budget 2024

2024-14 : avenant 3 du lot 2 couverture du marché de travaux de rénovation de l'église

2024-15 : avenant 2 du lot 1 maçonnerie du marché de travaux de rénovation de l'église

2024-16 : amortissement de la subvention d'équipement au SDE24

2024-18 : marché de travaux de l'accessibilité et des sanitaires extérieurs de l'école : choix des entreprises et des variantes

2024-19 : marché de travaux de l'accessibilité et des sanitaires extérieurs de l'école : fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre